

UN PERMIS PLUS ACCESSIBLE



La Ville de Meudon a décidé de favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire pour faciliter leur insertion professionnelle et lutter contre l'insécurité routière.

Cette aide est destinée aux Meudonnais depuis au moins 2 ans, âgés entre 17 ans ½ et 25 ans (entre le 1er juillet et le 31 décembre 2009), ne pouvant pas financer eux-mêmes leur permis ou être aidés par leur famille.

Un "coup de pouce" ayant pour but de faire aboutir un projet professionnel nécessitant le permis de conduire.

Comment faire ?

- Retirer un dossier à l'hôtel de Ville (Direction de l'Animation Locale) ou à la mairie Annexe de Meudon-la-Forêt ou sur ville-meudon.fr
- Prendre contact avec une association existante pour définir le contenu d'une contrepartie de 60 heures d'activité bénévole.
- Prendre contact avec une auto-école meudonnaise pour déterminer le montant du forfait à payer.

Il est possible de se faire aider par l'Espace Jules Verne, la Maison des Bords de Seine, le service Jeunesse (en fonction du quartier où habite le jeune) ou par l'association la Pépinière pour remplir et compléter le dossier de candidature.

Où ? Quand ?

- Déposer le dossier complet à l'endroit où il a été retiré avant le 15 octobre 2009.
- Le jury se réunira en novembre pour sélectionner les lauréats. Une réponse sera envoyée à tous les candidats ayant déposé un dossier complet.

Renseignements

- Service jeunesse : 01 41 14 81 42 / 01 41 14 81 01
- www.ville-meudon.fr